

Portant abrogation de l'arrêté n°14/2020 du  
06 janvier 2020 portant recrutement de Madame MOREL  
Marie Jacqueline  
en qualité d'agent recenseur

Le Maire de la Commune de Saint-Joseph,

**VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2212-5

**VU** le Code pénal,

**VU** l'arrêté n°14/2020 du 06 janvier 2020 portant recrutement de madame MOREL Marie Jacqueline en qualité d'agent recenseur,

**CONSIDÉRANT** qu'il importe d'abroger l'arrêté n°14/2020 du 06 janvier 2020,

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** .- Les dispositions de l'arrêté n° 14/2020 du 06 janvier 2020 sont abrogées.

**Article 2.-** Le présent arrêté sera transcrit au registre de la Mairie et transmis au représentant de l'État de l'arrondissement en vue du contrôle de légalité.

**Article 3.-** Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Joseph, le 10 JAN. 2020  
Le Maire,



Patrick LEBRETON

